

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**
DU 15 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le 15 juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LE GUA s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Simon FARLEY, Maire.

Date de la convocation : 8 juin 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Quorum : 10

Nombre de conseillers municipaux votants (présents ou représentés) : 18

Présents : (16)

M. FARLEY Simon, Maire, Mme BRULEY Audrey, 1^{ère} adjointe, M. PICHON Cyrille, 2^{ème} adjoint, M. CARTIER Stéphane, 4^{ème} adjoint, Mme VEDELAGO Chrystelle, 5^{ème} adjointe, M. GANDAIS Cédric, Mme GLÉNAT Anne, M. CARUSO Thierry, Mme DZAMOZAKIS Michèle, Mme VIAL Catherine, Mme CARTIER Lola, M. LORENZO Jean-Marc, Mme VIRGONE Manon, M. VARTORE Boris, M. BERRADA Ahmed, M. GONNET Sébastien.

Procurations pour l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour : (2)

Mme ARDOIN Florence, 3^{ème} adjointe, a donné pouvoir à M. PICHON Cyrille.

M. VIAL Patrice a donné pouvoir à M. GONNET Sébastien.

Absents : (1)

Mme DORÉ Béatrice.

Secrétaire de séance : Mme GLÉNAT Anne.

Rapporteur : Mme BRULEY Audrey

**DÉLIBÉRATION N° 046-2026 – CONTRAT DE CESSIION POUR OCTOBRE EN FÊTE 2026 –
COMPAGNIE MINE DE RIEN**

La commune organise en octobre 2026 un festival sous forme d'animations culturelles les vendredis en soirée.

Le spectacle suivant a été retenu :

- « Alice vs Barbe bleue, ou l'audace d'ouvrir les portes » de la Compagnie Mine de rien qui sera joué le vendredi 23 octobre 2026 à 19h00 à la salle polyvalente, l'Ardenne.
- Les coûts de cession du spectacle sont les suivants : 0€ TTC
- La commune s'acquittera des droits d'auteurs.

Le spectacle sera gratuit et ouvert à tous. Pour ce spectacle, la commune participera au dispositif 2 kg de culture.

Le contrat de cession, joint en annexe, définit les dispositions d'organisation du spectacle, les rôles et responsabilités des signataires, la commune du Gua et la compagnie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 18 voix pour,

- approuve le contrat de cession, joint en annexe, dans le cadre d'Octobre en fête,
- autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu
de son dépôt en Préfecture
et de sa publication le :

Certifié conforme
Le Gua, le 16 juin 2026
Simon FARLEY
Maire de LE GUA

Signature du secrétaire de séance

